

Concours « 1% Relance en 2009 »

Le concours « 1% Relance » est un financement accordé par les CIL sous forme de subvention aux maîtres d'ouvrage qui réalisent des opérations financées par l'État ou les délégataires de compétence en PLUS ou en PLAI. Ce financement exceptionnel, initié par la convention État/UESL du 27 octobre 2004, résulte aujourd'hui du décret « emplois » du 22 juin 2009, codifié aux articles R.313-19-2 III et R.313-20-2 I 1° et 2° du code de la construction et de l'habitation.

En 2009, une enveloppe maximale d'engagement de 300 millions d'euros au plan national a été répartie entre les régions. Rhône-Alpes a bénéficié dans ce cadre d'une « enveloppe de droits de tirage » de 36 millions d'euros, alors que son enveloppe 2008 ne s'élevait qu'à 27 millions d'euros. Cette évolution traduit un maintien à un niveau élevé du poids de Rhône-Alpes dans cette programmation, l'enveloppe nationale étant passée dans le même temps de 225 à 300 millions d'euros. Mais il convient surtout de noter que le dynamisme exceptionnel de Rhône-Alpes à cet égard résulte d'une mobilisation forte, cohérente et concertée de tous les acteurs, dont les collectivités délégataires de compétence, les services extérieurs de l'État, les organismes HLM et les CIL.

Dans l'attente d'une analyse plus qualitative du bilan 2009 du Concours « 1% Relance », l'examen des résultats provisoires (voir tableau) permet de souligner les points suivants :

- Le nombre de logements des opérations dans lesquelles le « 1% Relance » a été engagé est de 5 734 logements en PLUS et 1 148 logements en PLAI, soit un total de 6 882 logements financés. Cela représente 62,5% de l'objectif PLUS-PLAI en 2009 (11 000 logements), et 69% des logements PLUS-PLAI effectivement financés pendant l'exercice en Rhône-Alpes (9 972 logements, source DREAL, CRH du 23 février 2010). **Ce taux de couverture est extrêmement important**, surtout si l'on tient compte du fait que les structures d'hébergement collectif ne sont pas comptabilisées dans les résultats du « 1% Relance ».
- Le montant engagé dans les territoires du Grand Lyon (12 774 896 €, 1 577 logements financés) et de la communauté d'agglomération de Grenoble (METRO : 4 180 000 €, 760 logements financés) traduisent bien une convergence entre les priorités des CIL, c'est-à-dire leurs préoccupations en matière de logement des salariés des entreprises, et la **prise en compte par l'État des zones tendues considérées comme prioritaires** (nous ne disposons pas encore des données individualisées pour l'axe franco-genevois, concernant les opérations financées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie).
- La quotité moyenne de financement des programmes est de 4,3% en PLUS, et de 2% en PLAI, ce qui traduit une stabilité relative par rapport aux années précédentes. Ces quotités dépendent étroitement des contreparties de réservation mobilisables et obtenues par les CIL, mais aussi de l'importance quantitative des opérations de logements PLAI financées en diffus.

En 2010, les modalités de mise en œuvre du concours « 1% Relance » font l'objet de profondes modifications : disparition du représentant régional de l'UESL, signature de contrats d'objectifs entre l'UESL et les CIL portant sur l'intégralité des emplois d'Action-Logement, nécessité concomitante d'une régulation et d'une mise en cohérence territoriale.

Rédaction : Jean-Marc TOMI - URCIL et UESL Rhône-Alpes - tomi@actionlogement.fr

RAPPEL
de l'enveloppe
régionale de droit
de tirage :
36 000 000 €

État des engagements des CIL/CCI en 2009 en Rhône-Alpes - Bilan provisoire au 22 février 2010 - Montants en euros

Départements	Rappel des objectifs 2009 après DALO (hors PLS) (1)			PROGRAMMATION DU "1% RELANCE" 2008													
			TOTAL	Nombre de logements (2)		Montant total des opérations		Nombre de réservations CIL		Taux de réservations		Montant 1% Relance		Quotité 1% Relance			
	PLUS	PLAI		PLUS	PLAI	PLUS	PLAI	PLUS	PLAI	PLUS	PLAI	PLUS	PLAI	PLUS	PLAI		
AIN	819	228	1 047	624	93	87 927	12 459	258	6	41,35%	6,45%	3 151	115	3,58%	0,92%		
ARDÈCHE	455	142	597	154	27	17 418	2 814	071	24	12,15%	44,44%	245 000	120	1,41%	4,26%		
DRÔME	632	178	810	443	113	52 799	13 628	108	20	24,38%	17,70%	1 234	220	2,34%	1,61%		
ISÈRE	1 416	676	2 092	1 057	190	139 981	23 791	310	7	29,33%	3,68%	5 660	140	4,04%	0,59%		
dont METRO	717	261	978	659	101	92 540	8 261	13 600	738	202	7	30,65%	6,93%	4 040	000	4,37%	1,03%
LOIRE	672	274	946	640	166	81 196	20 735	232	15	36,25%	9,04%	4 003	365	4,93%	1,76%		
RHÔNE	2 022	994	3 016	1 564	285	222 693	40 889	586	65	37,47%	22,81%	13 043	1 536	5,86%	3,76%		
dont Grand Lyon	1 618	880	2 498	1 344	233	192 836	8 953	33 998	412	510	51	37,95%	21,89%	11 508	1 266	5,97%	3,73%
SAVOIE	648	304	952	345	50	46 230	7 487	561	95	9	27,54%	18,00%	1 235	120	2,67%	1,60%	
HAUTE SAVOIE	1 086	454	1 540	907	224	117 054	27 273	347	28	38,26%	12,50%	4 444	382	3,80%	1,40%		
RÉGION	7 750	3 250	11 000	5 734	1 148	765 302	149 079	1 960	162	34,18%	14,11%	33 015	2 999	4,31%	2,01%		

Source : URCIL Rhône-Alpes, 22/02/2010

TOTAL
Montant 1% Relance
36 015 054 €

(1) Source : DREAL Rhône-Alpes. Le Concours "1% Relance" intervient exclusivement en complément de financements PLUS et PLAI

NB : ces chiffres ne comptabilisent pas les PLUS-CD et les logements ANRU.

(2) Nombre de logements des opérations financées en "1% Relance" en 2009. Par définition, ces données ne comptabilisent pas les financements accordés dans le cadre du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (PTFTM). Or ces financements, lorsqu'ils entrent en complément de PLAI, entrent dans le cadre du Plan de cohésion sociale.

(*) Code de la construction et de l'habitation, articles R.313-19-2 III et R.313-20-2 I 1° et 2°